

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99

14 janvier 2006

### SOMMAIRE

Advanced Materials Investments Holding S.A., Luxembourg.....	4740	GE Holdings Luxembourg & Co, S.à r.l., Luxembourg.....	4730
Arden Délice S.A., Liefrange.....	4747	Geosat Extended S.A., Luxembourg.....	4732
Arden Délice S.A., Liefrange.....	4747	Geosat Extended S.A., Luxembourg.....	4736
Arden Délice S.A., Liefrange.....	4747	Geosat Holding S.A., Luxembourg.....	4736
Arden Délice S.A., Liefrange.....	4747	Imerit S.A., Luxembourg.....	4749
Beta Global, Sicav, Luxembourg.....	4708	Immo-Planning, S.à r.l., Hesperange.....	4745
Beta International, Sicav, Luxembourg.....	4709	Immoatlas S.A., Luxembourg.....	4727
Beta Invest, Sicav, Luxembourg.....	4708	INHR - Circle S.A., Luxembourg.....	4740
BIM Fund, Sicav, Luxembourg.....	4752	Innortho S.A., Luxembourg.....	4708
Boucheron Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg....	4716	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains.....	4707
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg....	4750	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains.....	4707
C.D.P. S.A., Mersch.....	4706	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains.....	4707
Capaldi Investments S.A., Luxembourg.....	4717	Inter Industrie S.A., Mondorf-les-Bains.....	4707
Capaldi Investments S.A., Luxembourg.....	4717	Interaction-Connect S.A., Luxembourg.....	4738
Caprice S.A.H., Luxembourg.....	4706	Interaction-Connect S.A., Luxembourg.....	4738
Caprice S.A.H., Luxembourg.....	4706	Interaction-Connect S.A., Luxembourg.....	4738
CBSM Consult, S.à r.l., Dudelange.....	4736	IXTEQ S.A., Luxembourg.....	4752
Cemarlux S.A., Luxembourg.....	4751	Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	4726
Chorfas S.A., Luxembourg.....	4706	Kalifa S.A., Luxembourg.....	4749
Data Planet International S.A., Luxembourg.....	4746	Kalifa S.A., Luxembourg.....	4749
Dirland Telecom Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	4714	Kris S.A., Luxembourg.....	4724
DMD, Digital Media Development S.A., Luxembourg.....	4733	Link Investment Holdings S.A., Luxembourg....	4730
EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing, S.à r.l., Stadtbredimus....	4711	LPI Gestion, S.à r.l., Luxembourg.....	4711
Eginter S.A.H., Luxembourg.....	4738	Lux Diversity S.A., Luxembourg.....	4726
Eli Industries Holding S.A., Luxembourg.....	4716	Luxcash Sicav, Luxembourg.....	4709
ENERIS S.A., Energy Research and Investment, Luxembourg.....	4737	Melrose Real Estate Investment S.A., Luxembourg.....	4748
Europ General Service S.A. Holding, Luxembourg.....	4724	Metelco S.A., Luxembourg.....	4723
Europ General Service S.A. Holding, Luxembourg.....	4726	Micado Finance et Participations S.A., Luxembourg.....	4727
Focus Sicav, Luxembourg.....	4750	MSMC Solferino, S.à r.l., Luxembourg.....	4707
Fondation Jugend- an Drogenhëllef.....	4739	Nalya S.A.H., Luxembourg.....	4750
Fondation Lëtzeburger Kannerduerf, Mersch....	4733	Nanya S.A.H., Luxembourg.....	4750
Fondation Marcel Schmit - Eugénie Jungers - Yvonne Picard, Mersch.....	4729	Nordic Financial Systems, S.à r.l., Luxembourg..	4716
Fortis AG Fund L1, Sicav, Luxembourg.....	4709	Nordic Light, S.à r.l., Luxembourg.....	4714
Freelance Vins Fins S.A., Bech.....	4739	Nouvelle Electricité Bastian, S.à r.l., Useldange..	4740
		Novell Luxembourg, S.à r.l., Strassen.....	4724
		P.B. & T. Automation S.A., Luxembourg.....	4711

Pafico S.A., Luxembourg .....	4745	Société Financière OKH S.A., Luxembourg .....	4741
Palladiana Investment S.A., Luxembourg .....	4727	Stodiek Ariane III S.A., Luxembourg .....	4745
Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg .....	4751	Sujedo S.A.H., Luxembourg .....	4751
PLI, PharmaLuxInvest S.A., Luxembourg .....	4737	Swallow Investment S.A., Luxembourg .....	4739
Pramex S.A., Luxembourg .....	4740	Syndicat d'Initiative Steinfort, A.s.b.l., Steinfort ..	4730
Project Partner, S.à r.l., Bereldange .....	4712	Taunton, S.à r.l., Luxembourg .....	4717
Project Partner, S.à r.l., Bereldange .....	4713	Thya S.A., Luxembourg .....	4723
Promod Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	4749	Tiger Rag, S.à r.l., Luxembourg .....	4712
Sibrac Holding S.A., Luxembourg .....	4746	Vector Investments A, S.à r.l., Luxembourg .....	4713
Signal Lux Investment S.A., Luxembourg .....	4741	Vilokan Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	4712

**CAPRICE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 38.860.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079588.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**CAPRICE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 38.860.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079590.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**C.D.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 85.253.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en juin 2005.

Pour C.D.P. S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(079691.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**CHORFAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour CHORFAS S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(079696.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**MSMC SOLFERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.280.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 22 juillet 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 22 juillet 2005 et que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071984.3/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

---

**INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 73.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

(080379.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 73.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

(080378.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 73.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

(080377.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**INTER INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 73.396.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

(080376.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**BETA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 56.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA INVEST

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

P. Konsbruck / A. Laube

(079185.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**BETA GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 49.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour BETA GLOBAL, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

P. Konsbruck / A. Laube

(079187.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**INNORTHO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.  
R. C. Luxembourg B 72.020.

*Rapport de l'assemblée générale extraordinaire*

L'an deux mille cinq, le 1<sup>er</sup> juillet.

S'est réunie à l'assemblée générale extraordinaire de la société INNORTHO S.A. au siège social à Luxembourg.

Monsieur Patrick Eschette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Gournet.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Kugener Val.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) que la présente assemblée a pour:

*Ordre du jour:*

- Changement du siège social de la société.

*Première résolution*

- L'assemblée prend note du changement de l'adresse du siège de la société. Il a été décidé à l'unanimité que l'adresse du siège de la société soit au 21, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079987.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**BETA INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 46.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour BETA INTERNATIONAL, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

P. Konsbruck / A. Laube

(079189.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**FORTIS AG FUND L1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 29.021.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS AG FUND L1

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

P. Konsbruck / A. Laube

(079194.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**LUXCASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 33.614.

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUXCASH, constituée suivant acte reçu le 27 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 171 du 25 mai 1990, inscrite au R.C.S. de Luxembourg, section B numéro 33.614.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Adam, Employée de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Wagener, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

(1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004; affectation des résultats.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

(6) Divers.

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal «Luxemburger Wort»

- les 11 et 22 mars 2005;

au Memorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations C:

- les 11 et 22 mars 2005;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV.- Que conformément aux articles 26-29 des statuts, la présente Assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUXCASH EURO:

- Actif net au 31 décembre 2004: 373.043.109,80 EUR
- Résultat net réalisé au 31 décembre 2004: 5.377.044,28 EUR
- Résultat des opérations au 31 décembre 2004: 5.507.049,21 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH EURO revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH EURO revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme de dividendes intérimaires à raison de:

- 0,60 EUR par action payable à partir du 12 mai 2004 (coupon 67)
- 0,70 EUR par action payable à partir du 25 août 2004 (coupon 68)
- 0,60 EUR par action payable à partir du 12 novembre 2004 (coupon 69)
- 0,10 EUR par action payable à partir du 16 février 2005 (coupon 70)

le solde étant réinvesti.

b) Compartiment LUXCASH US-DOLLARS:

- Actif net au 31 décembre 2004: 27.782.500,80 USD
- Résultat net réalisé au 31 décembre 2004: 198.521,16 USD
- Résultat des opérations au 31 décembre 2004: 234.470,60 USD

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH US-DOLLARS revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment LUXCASH US-DOLLARS revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme de dividendes intérimaires à raison de:

- 0,30 USD par action payable à partir du 12 mai 2004 (coupon 67)
- 0,40 USD par action payable à partir du 25 août 2004 (coupon 68)
- 0,40 USD par action payable à partir du 12 novembre 2004 (coupon 69)
- 0,20 USD par action payable à partir du 16 février 2005 (coupon 70)

le solde étant réinvesti.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2004.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 (un) an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'1 (un) an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2006:

- M. Jean-Claude Finck, président;
- M. Gilbert Ernst, vice-président;
- M. Michel Birel, administrateur;
- Mme Doris Engel, administrateur;
- M. Aly Kohll, administrateur;
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
- M. Guy Rosseljong, administrateur;
- M. Alphonse Sinnes, administrateur;
- M. Eric Stevens, administrateur;
- Mme Ingrid Stevens, administrateur;
- M. Paul Waringo, administrateur;
- M. Armand Weis, administrateur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à 1 (un) an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 50.060,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège de ladite société date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bettendorff, G. Adam, M. Wagner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, vol. 147S, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

J. Elvinger.

(080909.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**P.B. & T. AUTOMATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.267.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature.

(079479.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 69.040.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 septembre 2005.

*Pour EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(079489.3/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**LPI GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 102.572.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue par voie circulaire le 16 août 2005*

Acceptation de la nomination de Madame Catherine, Jade, Hortense Galitzine, née de Schulthess-Rechberg, domiciliée 99, rue du Centre à CH-1025 St-Sulpice, en tant que Gérant supplémentaire de la société.

Conformément à l'art. 12 des Statuts de la Société, le nouveau gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

*Pour LPI GESTION, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00468. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079883.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**VILOKAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 97.251.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(079519.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**TIGER RAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 100.749.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(079521.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**PROJECT PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l.).**

Siège social: Bereldange, 41A, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 94.120.

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l., ayant son siège social à Bereldange, 41 A, rue des Jardins, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.120, constituée suivant acte reçu le 5 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 16 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Approbation des cessions de parts sociales suivantes, intervenues le 1<sup>er</sup> mai 2005:

- cession par Madame Yvette Lemogne de 25 parts sociales de la société Monsieur Vincent Stawowski.  
- cession par Madame Yvette Lemogne de 5 parts sociales de la société à BL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

- cession par Monsieur Robert Lemogne de 30 parts sociales de la société à Monsieur Vincent Stawowski.

2.- Modification de la dénomination sociale de la société de CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. en PROJECT PARTNER, S.à r.l.

3.- Modification afférente de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver les cessions de parts sociales suivantes, intervenues en date du 1<sup>er</sup> mai 2005:

- cession par Madame Yvette Lemogne de 25 parts sociales de la société CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. à Monsieur Vincent Stawowski.



- cession par Madame Yvette Lemogne de 5 parts sociales de la société CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. à BL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.
- cession par Monsieur Robert Lemogne de 30 parts sociales de la société CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. à Monsieur Vincent Stawowski.

Suite à ces cessions de parts sociales, il est constaté que la participation des associés dans CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. se compose comme suit:

- Monsieur Vincent Stawowski ..... 95 parts sociales
- BL PARTICIPATIONS S.A. .... 5 parts sociales

#### Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, Monsieur Vincent Stawowski, gérant de la société, a accepté ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l. en PROJECT PARTNER, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La dénomination de la société sera PROJECT PARTNER, S.à r.l.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(080919.3/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

### **PROJECT PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CARPET CLEANING SOLUTION, S.à r.l.).**

Siège social: Bereldange, 41A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 94.120.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

J. Elvinger.

(080920.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

### **VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.860.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de l'associé unique de VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l., MP FRANCE INVESTMENTS CI LTD., une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman ayant son siège social au Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman que:

- Monsieur Ian Burgess a été révoqué de ses fonctions de gérant; et que

- Monsieur Lawrence Michael Teitelbaum, directeur financier de MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LLC, né le 17 janvier 1955 dans l'Etat de l'Indiana, Etats-Unis résidant à 55 Hamilton Drive East, North Caldwell NJ 07006, Etats-Unis, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECTOR INVESTMENTS A, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079707.3/2460/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**NORDIC LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,-.**

 Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 100.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01059, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(079523.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**DIRLAND TELECOM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.427.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. DIRLAND S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-52115 Saint Dizier, 12, avenue de Verdun (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint Dizier sous le numéro 516 580 164 n° de Gestion 65 B16,

ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> août 2005.

2. Monsieur Olivier Dirlor, Président Directeur Général, né à Saint Dizier (France), le 11 octobre 1955, demeurant à F-52100 Bettancourt, route de Bar le Duc (France),

ici représenté par Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> août 2005.

3. Monsieur Frédéric Belhomme, responsable informatique, né à Mont de Marsan (France), le 6 mai 1965, demeurant à F-52410 Eurville, 7, rue de Noyer Vayot (France),

ici représenté par Mademoiselle Fanny Marx, ci-avant nommée,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> août 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par les deux comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de DIRLAND TELECOM LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations des services en télécommunications filaire et mobile (opérateur Switchless), toutes activités consistant en la revente de minutes de télécommunications locales, nationales, internationales, et vers les mobiles, minutes achetées auprès d'opérateurs de réseaux, ainsi que la revente et la réalisation de toutes prestations commerciales et industrielles dans le domaine des télécommunications de tous types. Elle pourra importer, exporter, distribuer des terminaux fixes et mobiles, et accessoires sous la marque Dirlor, (marque déposée) ainsi que tous autres produits électroniques ou marques dont la distribution, l'importation, l'exportation seraient bénéfiques au développement de l'activité de la société. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir, sous leur signature individuelle, au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les associés fondateurs déclarent souscrire l'intégralité des parts comme suit:

1. DIRLAND S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-52115 Saint Dizier, 12, avenue de Verdun (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint Dizier sous le numéro 516 580 164 N° de Gestion 65B16, cinq cent dix parts sociales	510
2. Monsieur Olivier Dirler, Président Directeur Général, né à Saint Dizier (France), le 11 octobre 1955, demeurant à F-52100 Bettancourt, route de Bar le Duc (France), soixante parts sociales	60
3. Monsieur Frédéric Belhomme, responsable informatique, né à Mont de Marsan (France), le 6 mai 1965, demeurant à F-52410 Eurville, 7, rue de Noyer Vayot (France), trente parts sociales	30
Total: six cents parts sociales	600

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est appelé au fonction de gérant:

Monsieur Olivier Dirlor, Président Directeur Général, né à Saint Dizier (France), le 11 octobre 1955, demeurant à F-52100 Bettancourt, route de Bar le Duc (France), avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, F. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 73, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(080934.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

**ELI INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01061, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(079526.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**NORDIC FINANCIAL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 96.047.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(079528.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**BOUCHERON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.526.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 26 juillet 2005*

1. L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la Société Mme Cheryl A. Solomon;
2. L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 31 juillet 2005 de M. Allan Abbot Tuttle de sa fonction de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BOUCHERON LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079709.3/2460/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**CAPALDI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 84.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01065, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(079533.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**CAPALDI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 84.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(079534.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**TAUNTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 110.437.

STATUTES

In the year two thousand five, on the second of September.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Marco Dijkerman, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity of proxyholder «A» of the Company, duly authorized to incorporate luxembourgish companies by decision of the Board of Managers.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TAUNTON S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915, on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992, on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the partners. Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B). The manager(s) need not be partners of the Company. The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. All the meetings of the board of directors are held in the Grand Duchy of Luxembourg. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting. If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner. Each partner may participate in general meetings of partners. Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company. However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law. As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities. Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners. Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises». Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

#### *Subscription and payment*

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the five hundred (500) shares have been fully paid up to the amount of twenty-five Euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir «A» de la Société, dûment autorisé à constituer des sociétés luxembourgeoises suivant décision du conseil de gérance.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAUNTON S. à r. l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933, et 28 décembre 1992, sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.



Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un niveau à fixer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfiques.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

*Souscription et paiement*

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 septembre 2005, vol. 469, fol. 48, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 2005.

A. Lentz.

(080952.3/221/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**METELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.451.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(079531.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**THYA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.878.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2005 que la démission d'ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société GALINA INC., ayant son siège social à The Lake building, Road Town, P.O. Box 3161, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait conforme

P. Gallasin

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01094. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079664.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**NOVELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
(anc. **SILVERSTREAM SOFTWARE, S.à r.l.**)  
Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 75.941.

Le bilan abrégé au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature

Le gérant

(079542.3/520/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**KRIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 82.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(079543.3/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**EUROP GENERAL SERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 30.869.

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROP GENERAL SERVICE S.A. HOLDING avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 30.869,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 319 de l'année 1989.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia Schang, employée privée, demeurant à Villerupt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Conversion du capital social en euros, et augmentation du capital social.

2.- Modification de l'article cinq des statuts.

3.- Confirmation des actes passés pour le compte de la société par les anciens administrateurs et administrateur-délégué.

4.- Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Jean et Robert Reicherts, pour une durée de six années.

5.- Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouvel administrateur-délégué pour une durée de six années.

6.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

7.- Confirmation des actes passés par le commissaire aux comptes.

8.- Et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide:

a) de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en euros au taux de conversion de 40,3399 soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre vingt-six euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Cette augmentation est effectuée par incorporation d'un même montant à prélever sur les réserves de la prédite société.

c) de supprimer les mille actions (1000) existantes de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune et de créer mille actions nouvelles (1000) de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

d) Cette augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus.

#### *Deuxième résolution*

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier les deux premiers alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in tausend aktien, zu je einunddreißig Euro (31,- EUR).

Die hier vorgezeichneten Aktien wurden gänzlich eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von einunddreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht.»

(le reste sans changement).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que les anciens administrateurs et administrateur-délégué étaient:

- Monsieur Robert Reicherts (Sénior) décédé depuis;

- Monsieur Jean Reicherts, prénommé;

- et Monsieur Robert Reicherts (junior) demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris; avaient été nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises à la suite de l'acte constitutif prêté, pour une durée de six années se terminant en 1994.

Que le mandat des crédits administrateurs et administrateur-délégué n'a pas été renouvelé depuis.

En tant que besoin, la présente assemblée générale confirme purement et simplement tous les actes passés au nom et pour le compte de la prédite société par les anciens administrateurs et administrateur-délégué depuis l'année 1994 jusqu'à ce jour et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler à compter de ce jour, pour une période de six années comme administrateurs de la prédite société, Messieurs Jean Reicherts et Robert Reicherts (junior) tous les deux prénommés.

Leurs mandats expireront au cours de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une période de six années, savoir:

a) comme administrateur de la prédite société, Madame May-Lis Eriksson, prédite.

b) comme administrateur-délégué de la prédite société, Monsieur Jean Reicherts, prêté.

Leurs mandats expireront au cours de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Jean Reicherts, prénommé;

- Monsieur Robert Reicherts (junior), prénommé;

- Madame May-Lis Eriksson, prénommée;

b) administrateur-délégué:

- Monsieur Jean Reicherts, prénommé.

Leurs mandats expireront au cours de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale constate que l'ancien commissaire aux comptes était la FIDUCAIRE EUROPEENNE avec siège à Luxembourg, 2A, place de Paris, nommée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises à la suite de l'acte constitutif prêté, pour une durée de six années se terminant en 1994.

Que son mandat n'a pas été renouvelé depuis.

En tant que besoin, la présente assemblée générale confirme purement et simplement tous les actes passés au nom et pour le compte de la prédite société par l'ancien commissaire aux comptes depuis l'année 1994 jusqu'à ce jour et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler à compter de ce jour, pour une période de six années comme commissaire aux comptes de la prédite société, la FIDUCIAIRE EUROPEENNE, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Son mandat expirera au cours de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée, 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Cambier, L. Schang, J. Reicherts, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2005, vol. 910, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir, à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2005.

A. Biel.

(081010.3/203/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**EUROP GENERAL SERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 30.869.

Les statuts coordonnés de la prédite Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(081011.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**LUX DIVERSITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX DIVERSITY S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Agent Domiciliataire

Signatures

(079547.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**JONES LANG LaSalle GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 189.200,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.776.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique du 30 août 2005 que JONES LANG LaSalle GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.776 que M. Jeremy Lester, European Chief Operating Officer, né le 16 mars 1960 à Farnham Common au Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 22 Hanover Square, London W1A 2BN au Royaume-Uni a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 30 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JONES LANG LaSalle GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079713.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**IMMOATLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005. Signature.  
(079580.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**MICADO FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005. Signature.  
(079583.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

---

**PALLADIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 110.061.

L'an deux mille cinq, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PALLADIANA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 550.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 650.000,- EUR, par l'émission de 55.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), par l'émission de cinquante-cinq mille (55.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

*Souscription et libération*

Les cinquante-cinq mille (55.000) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société THE NOVELLY DYNASTY TRUST, ayant son siège social à 8235 Forsyth Boulevard, Suite 400, Clayton, Missouri 63105 (U.S.A.).

La somme de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme PALLADIANA INVESTMENT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and five, on the eighth of August.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) PALLADIANA INVESTMENT S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg section B, incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of June 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The chairman appoints as secretary Mr. Christian Dostert, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alex Taskiran, private employee, residing at Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact.

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

### *Agenda:*

1. Increase of the capital to the extent of 550,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 100,000.- EUR to 650,000.- EUR, by the issue of 55,000 new shares with a nominal value of 10.- EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by five hundred and fifty thousand Euro (550,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) up to six hundred and fifty thousand Euro (650,000.- EUR), by the issue and the subscription of fifty-five thousand (55,000) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

### *Subscription and payment*

The fifty-five thousand (55,000) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by the company THE NOVELLY DYNASTY TRUST, with registered office at 8235 Forsyth Boulevard, Suite 400, Clayton, Missouri 63105 (U.S.A.).

The sum of five hundred and fifty thousand Euro (550,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the stock company PALLADIANA INVESTMENT S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at six hundred and fifty thousand Euro (650,000.- EUR) represented by sixty-five thousand (65,000) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.»



4729

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French text and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Dostert, A. Taskiran, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2005, vol. 532, fol. 72, case 9. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(081160.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

**FONDATION MARCEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD,  
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

Constituée par acte du notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 29 mai 2000.

Approuvé par arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 326 du 3 mai 2001

—  
EXERCICE 2004

Toutes les indications sont en EUR.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible .....	200.896,26	Avoir social .....	196.828,07
		Créditeurs .....	5.000,00
Résultat de l'exercice 2004 .....	931,81		
	201.828,07		201.828,07

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais divers .....	5.609,88	Intérêts bancaires .....	3.678,07
		Dons .....	1.000,00
		Résultat de l'exercice 2004 .....	932,81
	5.609,88		5.609,88

BUDGET 2005

<i>Recettes</i>	
Dons .....	500,00
Intérêts bancaires .....	3.000,00
<i>Dépenses</i>	
Participation aux frais de formation de jeunes dans les ateliers d'insertion professionnelle de la Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf .....	5.000,00
Frais divers .....	25,00
	5.025,00
Résultat de l'exercice .....	-1.252,00

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour la FONDATION MARCHEL SCHMIT - EUGENIE JUNGERS - YVONNE PICARD

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03244. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082606.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**LINK INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 109.884.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration siégeant en date du 29 juillet 2005, les résolutions suivantes:

- M. Alex Dann est nommé Président du Conseil.
- M. Alex Dann est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079718.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 56.198.

—  
EXTRAIT

En date du 27 juillet 2005, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Chantal Ryan et tant que gérant B est acceptée avec effet au 27 juillet 2005.
- M. Fraser Kochan, manager, avec adresse professionnelle au 32 Reid Street, Colombia House, Hamilton, Bermuda BX HM 11 a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.
- M. Pierre-Yves Monoyer, manager, avec adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Luxembourg, le 27 août 2005.

Signature  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079714.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SYNDICAT D'INITIATIVE STEINFORT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 16, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg F 1.225.

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du SYNDICAT D'INITIATIVE STEINFORT qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2005 au siège de l'association, les membres ont approuvé à la majorité des deux tiers des voix, les modifications des statuts de ladite association, publiés au Mémorial C N° 73 du 11 juin 1966.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, durée, siège et objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** En date du 7 avril 1966, une Association sans but lucratif (A.s.b.l.) a été constituée sous la dénomination: SYNDICAT D'INITIATIVE STEINFORT, A.s.b.l. (Association sans but lucratif).

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à L-8440 Steinfort, 16, route de Luxembourg.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- la promotion touristique,
- la propagation des atouts touristiques et culturelles de la région,
- l'embellissement des localités de la commune de Steinfort,
- la sauvegarde de la mémoire collective régionale,
- la documentation de l'histoire locale,
- l'archivage de documents et objets.

Elle s'interdit toute ingérence dans les domaines politique et confessionnel.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Titre II. Membres, admissions, démissions, exclusions et cotisation**

**Art. 5.** L'association se compose de membres actifs, honoraires et donateurs.

Le statut de membre est accordé par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix aux candidats ayant fait parvenir une demande au Conseil d'administration. Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et ont le droit de vote à l'Assemblée générale.

Le nombre des membres est, en principe, illimité, sans pouvoir être cependant inférieur à trois.

Peuvent être membres tous ceux qui veulent aider l'association dans son activité déterminée à l'article 3 des présents statuts.

Les membres seront libres de se retirer de l'association en adressant leur démission par écrit au Conseil d'administration.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix (vote secret) au cas où un membre nuit délibérément aux buts de l'association.

Un membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a éventuellement versées.

Une cotisation pourra être prélevée sur les membres au cas où l'Assemblée générale en déciderait ainsi. Cette cotisation ne pourra cependant pas excéder un montant de 50,00 euros.

### **Titre III. Administrateurs**

**Art. 6.** L'association est gérée par un Conseil d'administration qui se compose d'au moins 5 et au plus de 13 membres.

Ces membres font partie du Conseil d'administration pour une durée illimitée. Au cas où un membre démissionne, il peut être remplacé par un autre membre élu par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix (vote secret). Si deux candidats ont le même nombre de voix on vote une seconde fois, si le résultat reste le même, la voix du président ou en cas d'absence de celui-ci celle du vice-président est prépondérante. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration peut assurer la collaboration de plusieurs membres qui n'auront cependant que voix consultative.

**Art. 7.** Le Conseil d'administration se choisit lui-même un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et deux assesseurs et un représentant de l'administration communale. Ils sont élus pour une durée de 3 ans et sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'administration se réunit au besoin de son activité, sur convocation du président ou à la requête de la majorité absolue des administrateurs.

### **Titre IV. Organes, administration, compétences**

**Art. 9.** L'organe suprême de l'association est l'Assemblée générale ordinaire. Celle-ci est souveraine. Elle a lieu annuellement, en principe avant la fin juin.

**Art. 10.** L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration au moins quatorze jours à l'avance.

**Art. 11.** Tous les membres actifs de l'association doivent être convoqués à l'Assemblée générale. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Les résolutions ne pourront être prises en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 12.** Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée générale.

**Art. 13.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les résolutions prises par l'Assemblée générale sont déposées auprès de l'Administration Communale de Steinfort.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration est l'organe d'exécution de l'Assemblée générale. Il s'occupe par ailleurs du travail administratif et assure la coordination des activités.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Les moyens financiers nécessaires pour l'association proviennent des cotisations, de dons, de donations, de subsides, ainsi que des recettes de manifestations diverses.

Le Conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'administration.

**Art. 16.** Le Président du Conseil d'administration représente l'association. Il peut être remplacé par le Vice-Président ou un autre membre du Conseil d'administration. Le secrétaire au sein du Conseil d'administration s'occupe de tous les

travaux administratifs et choisit des collaborateurs au sein du Conseil d'administration. La signature sociale appartient conjointement à deux administrateurs, ou à un fondé de pouvoir conjointement avec un administrateur. Les procurations sont délivrées par le Conseil d'administration et doivent être revêtues des signatures de la majorité des administrateurs. Leur validité doit être confirmée annuellement aux titulaires. Le trésorier possède un droit de signature pour tout montant égal ou inférieur à 3000,00 euros. Tout engagement financier dépassant 3000,00 euros doit être contre-signé par au moins deux membres du Conseil d'administration. Le président ainsi que le secrétaire ont un droit de signature pour tout montant inférieur ou égal à 1000,00 euros. Le trésorier sera contrôlé par deux réviseurs de caisses désignés chaque année par l'Assemblée générale et devra faire état officiel de la situation financière de l'association à l'Assemblée générale.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de la même façon que celles de l'Assemblée générale (voir article 12 du présent statut).

**Art. 17.** L'Assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution de l'association, le patrimoine, après règlement de tous les frais subsistant éventuellement, sera mis à la disposition du Bureau de Bienfaisance de la Commune de Steinfort.

Tous les cas non prévus par les statuts sont réglés par la loi sur les associations sans but lucratif en vigueur.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2005, le Conseil d'administration du SYNDICAT D'INITIATIVE STEINFORT, A.s.b.l. (Association sans but lucratif) se compose de la façon suivante:

*Administrateurs:*

Président: M.Thill Roger, fonctionnaire en retraite, Steinfort,

Vice-Président:-

Secrétaire: M. Schmitt Claude, fonctionnaire, Cap,

Trésorier: M. Thill Nico, employé CFL, Kleinbettingen,

Membres: M. Decker Henri, employé communal, Kleinbettingen,

M. Feiereisen Romain, fonctionnaire, Steinfort,

M. Leyen Joseph, agriculteur en retraite, Steinfort,

M. Schaal Julien, employé privé en retraite, Steinfort,

M. Schank Patric, employé CFL, Hagen,

M. Urbanzick Victor, employé privé en retraite, Steinfort,

M. Wennmacher Aloyse, employé privé en retraite, Steinfort,

M. Wolff Jean-Claude, journaliste, Steinfort.

Représentant de l'Administration Communale:

- M. Stockreiser Camille, échevin, Hagen.

Signatures:

H. Decker / R. Feiereisen / J. Leyen / J. Schaal / P. Schank / C. Schmitt / C. Stockreiser / N. Thill / R. Thill /  
V. Urbanzick / A. Wennmacher / J.-C. Wolff. . . . .

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07569. – Reçu 316 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(079793.3/000/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**GEOSAT EXTENDED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 85.339.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 avril 2005, la résolution suivante:

- Démission de HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., domiciliée à L-1917 Luxembourg, comme administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01996. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079729.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.  
R. C. Luxembourg B 72.049.

## EXTRAIT

 Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 24 juin 2005, les résolutions suivantes:  
- La société FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., domiciliée à L-1917 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire de la société pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

 Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079734.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**FONDATION LETZEBURGER KANNERDUERF, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

R. C. Luxembourg G 5.

Constituée par acte du Notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, le 29 mars 1973. Approuvé par Arrêté Grand-Ducal du 26 avril 1973.

Statuts publiés au Recueil Spécial du Mémorial C, N° 116 du 9 juillet 1973.

Statuts modifiés par résolution du conseil d'administration du 8 juin 2000, modification publiée au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, N° 893 du 15 décembre 2000.

## Exercice 2004

Toutes les indications sont en EUR

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

## Actif

Immobilisé		
terrain .....	55.008,21	
maisons Lëtzebuenger Kannerduerf 1 - 9 .....	2.587.482,41	
centre éducatif et administratif .....	583.626,88	
atelier service technique et garages .....	139.971,93	
foyers pour jeunes .....	687.370,25	
maisons et appartements .....	516.229,72	
meublé et installations .....	378.056,66	
matériel roulant .....	140.123,32	
meublé, plaines de jeux .....	17.265,76	
lingerie .....	911,13	
installation de fitness .....	1.933,34	
Projet équestre .....	37.718,76	
Installation Village .....	18.508,96	
installation Foyers .....	4.046,69	
		5.168.254,02
transformations en cours .....		301.466,98
Fonds d'amortissements		
amortissements des exercices antérieurs .....	-1.490.616,20	
amortissement de l'exercice 2004 (voir annexe) .....	-109.903,25	
amortissement conditionné 2004 (voir annexe) .....	-84.012,52	
		-1.684.531,97
Débiteurs divers .....		189.860,67
Avances sur charges à payer .....		11.882,51
Avances charges sociales .....		63.991,52
Avances aux jeunes .....		369,91
Disponible		
banques .....	2.591.697,10	
comptes chèques postaux .....	30.212,25	
caisse .....	1.710,84	
		2.623.620,19
Compte épargne logement / BCEE .....		84.502,78
		<u>6.759.416,61</u>

*Passif*

Avoir social		
au 31.12.2003	3.512.534,52	
résultat de l'exercice 2003	834.867,31	
au 01.01.04	4.347.401,83	
		4.347.401,83
Subventions d'Investissement (équipement)		95.706,92
Avances conditionnées de l'Etat		1.102.717,27
Participation partielle Etat-Foyer Leir		90.482,45
Provision: loyers d'épargne logement		84.502,78
Droit d'habitation maison Busch		15.902,86
Fournisseurs-factures non payées		21.629,15
Créditeurs à regulariser		163.382,58
Résultat de l'exercice		837.690,77
		6.759.416,61

## COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

*Débit*

Frais de personnel		
traitements, salaires bruts	1.995.529,24	
charges sociales (voir annexe)	251.650,20	
indemnités diverses	53.092,58	
		2.300.272,2
Frais de fonctionnement		
frais d'alimentation	70.313,37	
argent de poche et indemnités diverses	11.119,99	
essence	6.682,39	
frais de route	11.313,22	
entretien matériel roulant	3.120,19	
consommation eau	4.640,58	
consommation électricité	17.605,58	
chauffage	24.140,15	
vêtements et lingerie	20.766,81	
frais d'école	1.931,75	
loisirs et acquisitions matériel de loisirs	11.702,61	
matériel et entretien projet pédagogique «animaux»	6.527,40	
colonies de vacances	13.051,16	
loyer jeunes et appartements	4.631,81	
loyer chalet camping Haller	1.920,72	
frais médicaux	6.756,16	
petites acquisitions	55.010,94	
entretien, réparations et installations maisons	59.401,62	
frais d'études et de formation	10.729,99	
Frais se rapportant aux legs	1.407,25	
frais de 1 <sup>ère</sup> communion	2.060,44	
		344.834,13
Frais généraux divers		
Assurances, impôts et taxes	34.889,38	
Frais généraux de bureau	89.629,22	
Frais bulletin	53.491,73	
Frais actions cartes de voeux	16.683,46	
Honoraires	45.588,07	
Charges diverses Village	302,02	
Charges Exceptionnelles	593,60	
Frais Summerfest	8.473,71	
Valeur s/cession d'éléments d'actifs	4.822,01	
		254.473,20
Amortissements de l'exercice 2004		109.903,25
Résultat de l'exercice		837.690,77
Total débit		3.847.173,37

*Crédit*

Recettes ordinaires		
domicile de secours . . . . .	222.028,57	
convention avec le Ministère de la Famille . . . . .	1.881.955,20	
participation du Ministère de la Famille hors convention . . . . .	33.625,33	
participation de l'EGCA, Service remplaçants . . . . .	6.130,13	
participations Mifa agrandissement Foyer Leir . . . . .	16.430,44	
recettes 2003 à déclarer au Mifa . . . . .	7.859,56	
allocations familiales . . . . .	133.576,99	
assurance vieillesse et invalidité . . . . .	25.861,67	
allocation du fonds national de solidarité . . . . .	13.405,76	
participation des tuteurs . . . . .	7.362,81	
participation des jeunes . . . . .	4.990,21	
participation des jeunes en formation . . . . .	600,00	
loyer divers . . . . .	14.552,15	
intérêts bancaires . . . . .	42.351,58	
		2.410.730,40
Recettes extraordinaires		
dons en commémoration de défunts . . . . .	121.405,00	
dons divers . . . . .	472.062,30	
legs (successions) . . . . .	782.572,00	
actions cartes de voeux . . . . .	35.670,00	
		1.411.710,20
Actions diverses . . . . .		3.593,23
Summerfest 2004 . . . . .		19.206,00
Participation de l'asbl aux frais administratifs . . . . .		1.000,00
Produits s/cession d'éléments d'actifs cédés . . . . .		125,00
Profit exceptionnel . . . . .		96,59
Diminution val/droit d'habitation maison Busch . . . . .		711,95
Total crédit . . . . .		<u>3.847.173,37</u>

## BUDGET 2005

<i>Recettes</i>		Budget 2005 en EUR
Recettes provenant des organismes publics et participations diverses:		
part. du Ministère de la Famille . . . . .		2.100.000,00
part. du Ministère de la Famille, hors Convention . . . . .		75,00,00
part. de l'EGCA, Services remplaçants . . . . .		12.000,00
domicile de secours . . . . .		220.000,00
allocations familiales . . . . .		130.000, 00
allocations par A.V.I. . . . .		25.000,00
allocations F.N.S. . . . .		13.000,00
participations des tuteurs et des jeunes . . . . .		10.000,00
participations des jeunes en préform. profession, . . . . .		0,00
Recettes ordinaires:		
intérêts bancaires . . . . .		40.000,00
loyers divers . . . . .		10.500,00
Recettes extraordinaires:		
recettes action cartes de voeux . . . . .		40.000,00
dons divers . . . . .		500.000, 00
Legs . . . . .		1.300.000,00
Part de l'asbl aux frais administratifs . . . . .		1.000,00
Profit exceptionnel . . . . .		100,00
Summerfest 2005 . . . . .		18.000,00
Recettes diverses . . . . .		3.000,00
Diminution du droit d'habitation Maison Busch . . . . .		700,00
		<u>4.498.300,00</u>
Dépenses		
Frais de personnel: . . . . .		2.600.000,00
Frais de fonctionnement: . . . . .		400.000,00
Frais action cartes de voeux: . . . . .		18.000,00

Frais bulletins et publicité: .....	55.000,00
Frais généraux divers: .....	160.000,00
Projets «Qualitymanagement + Vernetzung» .....	20.000,00
Rénovation et 1ères acquisitions maison 9 (Foyer intérimaire) .....	100.000,00
Rénovation salle de bains maison 1 et 2 .....	60.000,00
Amortissements: .....	110.000,00
	3.523.000,00
Résultat de l'exercice	975 300,00
	4.498.300,00

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03239. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(082602.2//180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**GEOSAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 76.995.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 13 juin 2005, les résolutions suivantes:

- La société FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., domiciliée à L-1917 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire de la société pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01990. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079736.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**GEOSAT EXTENDED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 85.339.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 13 juin 2005, la résolution suivante:

La société FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., domiciliée à L-1917 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire de la société pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01984. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079740.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**CBSM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 34, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.439.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2005*

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août à 11.00 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

La totalité des parts composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Charles Joseph Bare en sa qualité de gérant, préside la séance.



Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représentée, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des associés présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Nomination aux fonctions de gérant de Madame Seghia Muselle.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de gérant de Madame Seghia Muselle avec pouvoir d'engager la société avec la signature conjointe de M. Charles Joseph Bare.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au porteur, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

C.J. Bare / S. Muselle

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080018.3/1549/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**ENERIS S.A., ENERGY RESEARCH AND INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.146.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 24 juin 2005, les résolutions suivantes:

- La société FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., domiciliée à L-1917 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire de la société pour une durée de 6 ans.

- La société COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A. est nommée nouvel administrateur en remplacement de HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., également pour la durée de 6 ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079743.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**PLI, PHARMALUXINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 84.062.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 13 juin 2005, les résolutions suivantes:

- La société FIDUCIAIRE DU LARGE, S.à r.l., domiciliée à L-1917 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire de la société pour une durée de 6 ans.

- La société COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A. est nommée nouvel administrateur en remplacement de HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., terminant ainsi le mandat de cette dernière.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079744.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**INTERACTION-CONNECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 68.369.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C n° 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 440 du 14 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERACTION-CONNECT S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079841.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**INTERACTION-CONNECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 68.369.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C n° 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 440 du 14 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERACTION-CONNECT S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079847.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**INTERACTION-CONNECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 68.369.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C n° 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 440 du 14 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERACTION-CONNECT S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079850.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**EGINTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 19.916.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00507, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(080394.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**SWALLOW INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.975.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 mai 2005 à 11h00 heures au siège social de la société

Suite à la démission de Madame Elena Groke-Koleva en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée a décidé à l'unanimité (jusqu'à l'Assemblée Générale en 2011) de nommer nouveau administrateur:

AURIGA S.A. avec siège social au 34-20, Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No. 368606, Doc. 33959, Panama City.

Luxembourg, le 31 août 2005.

SWALLOW INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079827.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**FREELANCE VINS FINS S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-6231 Bech, 2, Neidirfchen.  
R. C. Luxembourg B 91.645.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2004:

- Le mandat d'administrateur-délégué de M. Alain Lenertz, les mandats d'administrateurs de M. Nico Lenertz et de Mme Barbe Bucholtz sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

- L'assemblée ratifie la révocation de la société EUROCOMPRES S.A. commissaire aux comptes avec effet au 21 octobre 2003 et nomme Mme Quintus Tamara en remplacement à la même date, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

FREELANCE VINS FINS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079849.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

**FONDATION JUGEND- AN DROGENHÄLLEF.**

 BILAN AU 31 DECEMBRE 2004  
(en EUR)

<i>Actif</i>	
Actif immobilisé . . . . .	223.104,17
Terrains et constructions . . . . .	223.104,17
Avoirs en banques et en caisse . . . . .	742.054,93
Banques . . . . .	738.427,84
Caisses . . . . .	3.627,09
Comptes de régularisation. . . . .	14.391,28
Produits à recevoir. . . . .	12.518,50
Frais payés d'avance. . . . .	1.872,78
	979.550,38
<i>Passif</i>	
Capitaux propres . . . . .	755.231,64
Capital apporté . . . . .	24.789,35
Résultats reportés . . . . .	698.372,47
Résultats de l'exercice . . . . .	32.069,82
Dettes. . . . .	223.818,74
Emprunt hypothécaire . . . . .	72.123,87
Charges à payer . . . . .	151.694,87
Comptes de régularisation. . . . .	500,00
Produits reçus d'avance. . . . .	500,00
	979.550,38
	Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090475.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

---

**ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 31.334.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 296 du 17 octobre 1989.

Les comptes à liquidation au 14 octobre 2004 et au 20 juillet 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01514, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADVANCED MATERIALS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

(080396.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**INHR - CIRCLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 96.643.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2004:

- Monsieur Stephen Van Es, Directeur executif publicité, résident à L-6796 Grevenmacher, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009, en remplacement de Monsieur Torben Michael Rasmussen démissionnaire.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour INHR - CIRCLE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079851.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**NOUVELLE ELECTRICITE BASTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8708 Useldange, 37, um Reebou.

R. C. Luxembourg B 95.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2005, réf. DSO-BG00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(902541.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 août 2005.

---

**PRAMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 35.783.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2003*

L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080055.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.458.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(079592.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**SOCIETE FINANCIERE OKH S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 110.433.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier Henz, diplômé EDHEC, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle;
2. Madame Karine Haddar, administrateur de sociétés, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle, ici représentée par Monsieur Olivier Henz, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE OKH S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux entreprises dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 28.000,- (vingt huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, sans création d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital social.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration n'est pas autorisé à décider ou réaliser la vente, la cession, l'échanger ou de toute autre manière se séparer des participations que la société détient dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères sans autorisation préalable et unanime des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3<sup>e</sup> lundi du mois de juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

### Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année au 31 décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 19 juin 2006 à 10.00 heures.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire les vingt huit mille (28.000) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. Monsieur Olivier Henz, préqualifié, quatorze mille actions . . . . .	14.000
2. Madame Karine Haddar, préqualifiée, quatorze mille actions . . . . .	14.000
Total: vingt-huit mille actions . . . . .	28.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Karine Haddar, Administrateur de sociétés, née le 19 avril 1974 à Saintes (France), demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

b) Monsieur Olivier Henz, diplômé EDHEC, né le 31 juillet 1973 à Luxembourg, demeurant à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

c) Monsieur Werner Henz, retraité, né le 20 septembre 1939 à Elsenborn (Belgique), demeurant à L-8290 Kehlen, 23, Domaine de Brameschhof.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Haddar, retraitée, née le 18 juin 1944 à Luchat (France), demeurant à F-17600 Luchat, 3, Impasse Chez Bouquet (France).

4. Le siège de la société est fixé au 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire a été fixée à trois (3) ans.



*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: O. Henz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2005, vol. 532, fol. 82, case 3. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(080944.3/231/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**IMMO-PLANNING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange.

R. C. Luxembourg B 46.772.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BH05352, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 août 2005.

Pour IMMO-PLANNING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE S.à r.l., Mersch

Signature

(079694.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**PAFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.037.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, réf. LSO-BI00260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour PAFICO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(079695.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**STODIEK ARIANE III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 66.605.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 796 en date du 21 septembre 2001, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 202 du 25 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Pour STODIEK ARIANE III S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079898.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**SIBRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 10.207.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexés, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079585.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**DATA PLANET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
H. R. Luxemburg B 71.830.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend und fünf, den neunten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft DATA PLANET INTERNATIONAL S.A. in Liquidation, mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 71.830, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 11. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 925 vom 4. Dezember 1999,

und in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigem Tag.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Torsten Siebert, Geschäftsführer, wohnhaft in Geesthacht, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr Carsten Söns, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Manuela Siebert, Industriekauffrau, wohnhaft in Geesthacht, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

- 1.- Vorlegung und Genehmigung des Berichtes des Kommissars der Liquidation.
- 2.- Genehmigung des Berichtes des Liquidators.
- 3.- Entlast an den Liquidator und den Kommissar der Liquidation für ihr jeweiliges Mandat.
- 4.- Abschluss der Liquidation.
- 5.- Bezeichnung des Ortes wo die Bücher und Gesellschaftspapiere hinterlegt werden und während mindestens 5 Jahren aufbewahrt werden.
- 6.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst nach Vorlegung den Bericht des Kommissars der Liquidation zu genehmigen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Bericht des Liquidators zu genehmigen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst dem Liquidator und dem Kommissar der Liquidation Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-51502 Geesthacht, Neue Strasse 6A, aufbewahrt werden.

4747

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: T. Siebert, C. Söns, M. Siebert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2005, vol. 532, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. September 2005.

J. Seckler.

(081139.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**ARDEN DELICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Liefrange, 15, Burewee.

R. C. Luxembourg B 102.561.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2005, réf. DSO-BI00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARDEN DELICE S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902902.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

---

**ARDEN DELICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Liefrange, 15, Burewee.

R. C. Luxembourg B 102.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2005, réf. DSO-BI00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARDEN DELICE S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902903.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

---

**ARDEN DELICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Liefrange, 15, Burewee.

R. C. Luxembourg B 102.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2005, réf. DSO-BI00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARDEN DELICE S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902904.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

---

**ARDEN DELICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Liefrange, 15, Burewee.

R. C. Luxembourg B 102.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2005, réf. DSO-BI00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARDEN DELICE S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(902901.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 septembre 2005.

---

**MELROSE REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.  
R. C. Luxembourg B 102.279.

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELROSE REAL ESTATE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 102.279, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1087 du 28 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration actuel et d'accorder aux administrateurs pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Eric Santeramo, commerçant, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 17 juin 1970, demeurant à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté;

b) Monsieur Pascal Santeramo, retraité, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 24 avril 1935, demeurant à L-54190 Tiercelet, 9, rue Jean Racine, (France);

c) Madame Monique Henriette Pontone, vendeuse, née à Saint Julien Beychevelle, (France), le 19 juillet 1942, demeurant à L-54190 Tiercelet, 9, rue Jean Racine, (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING S.A. comme commissaire aux comptes et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme Madame Marie-Denise Willemet, expert comptable, née à Arlon, (Belgique), le 18 juillet 1955, demeurant à B-6700 Arlon, 14, rue François Boudait, (Belgique), comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2005, vol. 532, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 2005.

J. Seckler.

(081161.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

---

**PROMOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 51.044.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Signature.

(079672.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**IMERIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.702.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour IMERIT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(079690.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

---

**KALIFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.933.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour KALIFA S.A.

G. Birchen

Administrateur

(080389.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**KALIFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.933.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour KALIFA S.A.

G. Birchen

Administrateur

(080388.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

---

**BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 février 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (00055/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NALYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.843.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1<sup>er</sup> février 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04772/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**NANYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.844.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1<sup>er</sup> février 2006 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04773/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FOCUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 58.056.

Dear Shareholders, due to the fifty percent quorum of the shares not being reached at the Extraordinary General Meeting of FOCUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (the «Company»), held on December 13, 2005, the Board of Directors is reconvening a new

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company, in front of a public notary, for January 30, 2006 at 9.30 am at the registered office of the Company, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to which the shareholders are invited to attend with the following agenda which is:

*Agenda:*

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of Maître Pierre Delandmeter as liquidator;
- (iii) Determination of the powers of the liquidator;
- (iv) Appointment of PricewaterhouseCoopers as auditor to the liquidation.

The Board is pleased to advise you that the here-above decisions will be approved by a two-third majority of the shares present and represented at the Meeting without quorum. Each share is entitled to one vote.

In case you could not be able to attend the meeting, please fill in a proxy form, which can be obtained free of charge at the registered office of the Company, appointing the Chairman of the meeting or another person as your proxy and return them duly signed to CACEIS BANK LUXEMBOURG, for the attention of Ms. Christelle Vaudémont by fax (00352 47 67 49 08) or by mail.

Luxembourg, December 29, 2005.

II (04798/755/24)

The Board of Directors.

**SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.145.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 23 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04590/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**CEMARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.936.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 janvier 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04764/000/17)

Le Conseil d'Administration.

**PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 23 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Nominations de deux Administrateurs supplémentaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (04807/755/16)

Le Conseil d'Administration.

**IXTEQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 95.429.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 23 janvier 2006 à 14.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04802/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 65.036.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of BIM FUND will be held at the registered office on 24 January 2006 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended September 30, 2005.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended September 30, 2005.
5. To renew the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Director's fees.
7. Any other business.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five days before the meeting of their intention to attend.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

II (04803/755/24)

*The Board of Directors.*